



Ecole maternelle - Sacy

**Syndicat de regroupement scolaire
Berny Rivière – Saint Christophe à Berry**
12 rue de l'église
02290 Saint Christophe à Berry
Tél : 03 23 55 01 07
E-mail : regroupement.scolaire@laposte.net



Ecole primaire – Berny Rivière

COMPTE-RENDU de la Réunion du Syndicat Scolaire

Date : jeudi 24 novembre 2022

Début de la séance : 18h15

Levée de la séance : 19h45

Ont été convoqués :

➤ <u>Membres titulaires</u> :	
FIQUET Dominique (Berny Rivière) Président	Présent
FERTE Claire (Berny Rivière)	Présente
LEGRAND Cécile (Berny Rivière)	Absente
MAINE Aurélien (Berny Rivière)	Présent
DAUCHELLE Romuald (Saint Christophe à Berry) Vice-président	Présent
MOUTONNET Romain (Saint Christophe à Berry)	Présent
VIVENOT Sandrine (Saint Christophe à Berry)	Absente
HOUARD Cindy (Saint Christophe à Berry)	Absente
➤ <u>Membres suppléants</u> :	
KOWALSKI Jean- Marc (Berny Rivière)	Absent
SANCHEZ Thierry (Berny Rivière)	Présent
MIELCAREK Olivier (Saint Christophe à Berry)	Absent
➤ <u>Enseignants</u>	
JAGIELSKI Jean-François (Directeur école de BERNY)	Absent
HARDIER Catherine (Directrice école de SACY)	Absente
➤ <u>Personnel</u>	
LEBRETON Justine	Présente

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du lundi 22 août 2022
Signatures du compte rendu par les membres présents du syndicat scolaire.
2. Point sur le budget 2022
3. Décisions Modificatives
4. Attribution d'une dotation de compensation pour hausses des dépenses 2022
5. Réflexion sur les prévisions budgétaires 2023
6. Point sur les réservations cantine et périscolaire (suite aux changements intervenus depuis début septembre)
7. Prochaine date de réunion
8. Questions diverses

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 22 août 2022

Vote et signature du compte rendu

Dans un souci de transparence et à la demande de conseillers municipaux, chaque compte rendu de conseil syndical sera envoyé à chaque conseiller. (Attention de veiller à une parfaite diffusion)

➔ Validé

- Discussion sur le trajet de bus et le demi-tour effectué à Fontenoy. Projet de modifier avec demi-tour sur la plateforme de M. Selier à la sortie de Berny. Questionnement sur les modalités de pérennisation à longs termes (signature convention ???)

2- Point sur le budget 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : BUDGET 2022 185.609,59 EUROS

A la date du 22 novembre 2022 il a été enregistré 157.178,36 euros de dépenses

DONT : 47.573,56 euros en charges à caractères générales (soit 30,27 % des dépenses) Pour une prévision de 55.930,00 euros

- 8.663,76 euros énergie électricité
- 17.064,56 euros alimentation – repas cantine
- 3.827,05 euros produits d'entretien
- 1.957,58 euros frais de maintenance
- 3.435,91 euros assurances

DONT : 106.258,27 euros de charges de personnel (soit 67.60 % des dépenses) Pour une prévision de 122.629,59 euros

A noter qu'il reste à payer les salaires de novembre et décembre 2022 ainsi que les charges sociales du 4^{ième} trimestre 2022 (URSSAF-ASSEDIC – IRCANTEC) L'estimation est de 25.703,17 euros

Il manquerait donc environ 9.800,00 euros ce qui nécessite de procéder à une décision modificative

Commentaires

Les charges de personnel sont en hausse par rapport à notre prévision :

Cela est dû essentiellement :

- Hausse des salaires de 4,5 % (prévision faite à 2 %)
- Paiement d'heures complémentaires (129 heures)
- Passage de Justine à 35 heures

Question de M. Sanchez sur la répartition des tâches de communications effectuées par Justine pour chaque commune, dans quelle mesure se fait l'équilibre.

La réponse donnée est que Justine gère selon les tâches confiées par l'une ou l'autre des mairies. L'ensemble étant en quelque sorte globalisée.

DONT : 3.346,53 euros d'autres charges de gestion (soit 2,13 % des dépenses) Pour une prévision de 7.050,00 euros

Il reste à payer les indemnités du Président de novembre et décembre 2022 ainsi que les charges sociales du 4^{ième} trimestre 2022 l'estimation est de 443,60 euros

DEPENSES ENREGISTREES AU 22/11 : 157.178,35 euros

DEPENSES A VENIR JUSQUE FIN DECEMBRE 2022 : 26.146,77 euros

TOTAL 183.325,13 euros

EN ATTENTE 5.535,14 euros

Le total de dépenses étant de 188 860,27 euros

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : BUDGET 2022 185.609,59 euros

A la date du 22 novembre 2022 il a été encaissé 177.464,65 euros de recettes

DONT : - 467,55 euros de remboursement d'indemnités journalières
- 700,00 euros de remboursement d'indemnités inflation
- 27.236,00 euros de produits accueil périscolaire et cantine
- 3.059,12 euros de subventions de frais de surveillances
- 143.000,00 euros de participations des communes
- 2.644,74 euros subventions CAF au titre de l'accueil périscolaire
- 353,24 euros remboursement assurances SMACL trop payé 2021

Il nous reste à percevoir :

- 4.724,38 euros de subventions de frais de surveillances année scolaire 2021/2022

- 3.585,00 euros de dotation de l'état suite à l'augmentation des dépenses en énergie, chauffage et achats de produits alimentaires.

Soit 50 % de l'estimation (7.170,00 euros) faite par les services de la DGFIP aux vues de nos dépenses réelles enregistrées en 2022

Par rapport à 2011

4.508,00 euros (estimation participation produit accueil périscolaire et cantine pour Novembre et Décembre 2022)

RECETTES ENREGISTEES AU 22 /11	177.464,65 euros
RECETTES PREVUES A ENCAISSEES JUSQUE FIN DECEMBRE :	12.817,38 euros
TOTAL	190.282,03 euros

HORS REPORT DE 2021 POUR 6 .509,59 euros

Question de M. Maine sur les modalités de calcul de cette hausse par la trésorerie. Cela semble manquer de transparence... de l'aveu même des agents du Trésor Public

3- Décisions modificatives

Afin de pouvoir régler les salaires de novembre et décembre 2022 ainsi que les charges sociales du 4^{ème} trimestre 2022, il est nécessaire de procéder aux décisions modifications suivantes

60621 combustibles :	- 2.000,00 euros
60631 produits entretien :	- 1.000,00 euros
61558 entret.autres biens :	- 500,00 euros
6161 assurances :	- 1.500,00 euros
6184 vers.organ.format. :	- 1.000,00 euros
6232 fêtes cérémonies ;	- 300,00 euros
6288 antres serv.pressing :	- 500,00 euros
6558 contributions obligatoires :	- 3.000,00 euros
6413 personnels titulaires :	+ 6.000,00 euros
6451 cotisations URSSAF :	+ 3.800,00 euros

→ Adopté à l'unanimité

4- Attribution d'une dotation de compensation pour hausse des dépenses 2022

L'article 14 de la loi de finance rectificative 1-2022 (LFR) prévoit une dotation au profit des communes et de leur groupement ayant subi, en 2022, une perte de capacité d'autofinancement brute (CAF brute)

Application par décret N° 2022-1314 du 13 octobre 2022

Conditions : taux épargne brute 2021 inférieur à 22 %

Une épargne 2022 en baisse d'au moins 25 % par rapport à celle de 2021

La baisse doit être imputable à la hausse du point d'indice des rémunérations, des prix de l'énergie et des produits alimentaires.

Le calcul estimé par la DGFIP est de 7.170,00 euros avec possibilité de demande d'un acompte de 30 %, 40 % ou 50 %. La demande devait être effectuée avant le 15 novembre 2022.

Le formulaire de demande d'acompte a été adressé le 08 novembre 2022 sur une base de 50 % soit 3.585,00 euros

5- Réflexion sur les prévisions

Depuis trois exercices (2020-2021-2022) les budgets ont été établis en tenant compte de la participation demandée à chacune des communes (143.000,00 pour les 2 communes), en optimisant au maximum les frais de personnel, et en maîtrisant les charges courantes. En 2022 les charges du Syndicat scolaire ont été impactées par les hausses de salaires (+ 4,5 %). Les charges sociales ont également suivi la hausse des prix d'achats des repas (+ 11 %) depuis avril 2022 (hausse que nous n'avons répercuté que pour moitié sur le prix payé par les parents. De même la hausse des prix de l'énergie s'est fait ressentir

Pour 2023 afin de bâtir un budget tenant compte de cet environnement, il sera nécessaire de revoir le montant de la participation des communes.

Précision : la subvention attribuée pour compenser les frais de surveillance aux arrêts de bus est supprimée pour l'année 2022/2022 (montant de 4.800,00 euros)

5- Point sur les réservations cantine et périscolaire **(Suite aux changements intervenus depuis septembre 2022)**

Les changements que nous avons apportés depuis début septembre 2022 sur le mode de réservation (à la semaine – application jours de carences) n'ont pas eu d'impacts sur les réservations (en retour de la gestion quotidienne des agents, moins de modifications journalières, et simplification de la gestion journalière).

6- Prochaine date de réunion

A définir-probablement courant janvier ou février 2023

7- Questions diverses

Nous avons procédé aux entretiens individualisés avec l'ensemble du personnel. Cette obligation permet à chacun d'exprimer son ressenti sur son poste de travail (difficultés rencontrées- améliorations à apporter - relation avec les employés – relation avec l'encadrement)

Proposition a été faite pour faire une formation en préparation cantine afin d'optimiser ce poste de travail en aillant une polyvalence en cas d'absence du personnel.

Question de Mme Lebreton sur une éventuelle augmentation du tarif du périscolaire Le périscolaire commence 1 demi-heure plutôt du fait des changements de circuit de bus.

La tarification est-elle cohérente avec le service proposé ?

Quel est le retour au niveau de conseil d'école sur le cout de la cantine ou du périscolaire de la part des parents ? (Il n'y en a pas).

Remarque de la part de M. Moutonnet sur l'utilité de la présence d'un membre du Syndicat scolaire lors des réunions de présentation des enseignants en début d'année. Afin de rendre l'entité concrète aux yeux des parents et de permettre d'apporter des réponses aux questions des parents, pour lesquelles les enseignants n'auraient pas les éléments nécessaires en leur possession. Cette proposition est retenue, et sera mise en place dès la rentrée 2023/2024 en concertation avec les enseignants.

Merci de votre attention

MOUTONNET Romain